

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1042

21 avril 2015

### SOMMAIRE

Abacanto SA .....	49976	Constellation IV German Asset Light S.à r.l. ....	49970
Armat Finance S.A. ....	49977	Coves S.A. ....	49975
Aso Lux 3 S.à r.l. ....	49972	Creation Julia S.à.r.l. ....	49970
Atrium Molo SCSp .....	50002	Cybel Carbon .....	49976
Aulien S.à r.l., S.P.F. ....	49972	Darwin International S.à r.l. ....	49994
Aurea Finance Company .....	49975	Dental Innovations .....	49972
AXA Funds Management S.A. ....	50016	Eastspring Investments SICAV-FIS .....	49970
Banbonne Investments S.A. ....	50003	EQUI Specialized Asset Management S.A. ....	49971
Banyal Aragorn Investments S.A. ....	49975	ERLP 1 S.à r.l. ....	49974
Bora .....	49982	ERLP Brockworth S.à r.l. ....	49974
Bouvy S.A. ....	49971	Euro Invest Holding S.à r.l. ....	49973
Capital Development Holding S.à.r.l. ....	49992	European Transport Holding S.à r.l. ....	49994
CCP II Dusseldorf GP S.à.r.l. ....	49970	Fairacre Properties (Lux) S.à r.l. ....	50016
Celox S.A. SPF .....	49970	Feel Hotels LuxCo S.à.r.l. ....	49987
Centralis Group S.A. ....	49971	FII Co. S.à.r.l. ....	49994
CEP III Investment 15 S.à r.l. ....	49976	Fresco Helio Holdings S.à.r.l. ....	49975
CEREP Investment Fastighets S.à r.l. ....	49973	Harvester Notesco S.A. ....	50004
CEREP Investment Parc de Seine S.à r.l. ....	49971	Main Tower Development S.à r.l. ....	49972
CEREP Italy S.à r.l. ....	49973	Molinvest S.A. ....	50001
CETP II Participations S.à r.l. SICAR .....	49974	Société Electrique de l'Our .....	49974
Clior Consulting S.à r.l. ....	49977	Statuto Lux Holding S.à r.l. ....	49992
Cofipalux Invest S.A. ....	49971	Villa Romaine Immobilière S.A. ....	49973
Completions Development S.à r.l. ....	49979		

**Constellation IV German Asset Light S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 179.317.

Les statuts coordonnés au 26 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037687/9.

(150043223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Creation Julia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 148.665.

Die Koordinierten Statuten vom 19. Februar 2015 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037690/10.

(150042700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**CCP II Dusseldorf GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.820.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 116.949.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015037704/10.

(150043014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Eastspring Investments SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 134.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015037790/11.

(150042749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Celox S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 9.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015037705/14.

(150042743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Bouvy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4410 Woeller, 6B, Um Woller.  
R.C.S. Luxembourg B 92.351.

Les statuts coordonnés au 18 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037659/9.

(150042610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Centralis Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 160.392.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015037671/10.

(150043288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**CEREP Investment Parc de Seine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 118.380.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015037672/10.

(150043325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**EQUI Specialized Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 149.923.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015037812/11.

(150042556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Cofipalux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 37.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015037733/14.

(150043063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Aso Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 188.442.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 06 mars 2015.

Référence de publication: 2015037617/10.

(150042965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Aulien S.à r.l., S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 1, rue Pletzer.  
R.C.S. Luxembourg B 187.628.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 06 mars 2015.

Référence de publication: 2015037623/10.

(150042966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Dental Innovations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 109.442.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. März 2015.

Für gleichlautende Abschrift

*Für die Gesellschaft*

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2015037754/14.

(150043342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Main Tower Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 107.637.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises en date du 17 février 2015 par l'associé unique de la Société que:

- le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat;

- M. Vsevolod BEBUTOV a démissionné de sa fonction de gérant A de la Société et M. Livio GAMBARDELLA et M. Philippe SALPETIER ont été démis de leur fonction de gérants B avec effet immédiat;

- M. Cédric RATHS, né le 9 avril 1974 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a été nommé gérant A de la Société avec effet immédiat;

- M. Olivier JARNY, né le 22 décembre 1975 à Nantes, France, avec adresse professionnelle au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Main Tower International S.à r.l.

Référence de publication: 2015039269/20.

(150044578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**CEREP Investment Fastighets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 124.278.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015037714/10.

(150043348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**CEREP Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 86.846.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015037715/10.

(150043313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Villa Romaine Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue de l'industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 83.003.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015038924/11.

(150043609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Euro Invest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 137.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 191.074.

*Extrait de la résolution prise par les associés de la société*

En date du 23 février 2015 les associés de la Société ont accepté la nomination de nouveaux gérants de la Société:

- M. Mark Zünd, né le 10 septembre 1967 à Balgach, Suisse, résident professionnellement au 20 Sihlstrasse, 8021 Zurich, Suisse, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

- M. Russell Proffitt-Perchard, né le 16 janvier 1978 à St Helier, Jersey, Channel Islands, résident professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Maxence Philippe Alexis Monot, (gérant);

- M. John Howard Cosnett, (gérant);

- M. Mark Zünd, (gérant);

- M. Russell Proffitt-Perchard, (gérant);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2015.

Référence de publication: 2015038538/21.

(150043482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**ERLP Brockworth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 180.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015037813/10.

(150043166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**ERLP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 180.298.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015037814/10.

(150043192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Société Electrique de l'Our, Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 5.901.

Conformément au mandat leur accordé par le conseil d'administration en date du 5 novembre 2014, les administrateurs-délégués ont nommé le 17 février 2015 la Banque Internationale à Luxembourg (BIL), société anonyme, avec siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, comme dépositaire des actions au porteur de la Société Electrique de l'Our.

SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR S.A.

Référence de publication: 2015038844/12.

(150044047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**CETP II Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.698.

Il résulte des résolutions prises par les associées de la Société en date du 06 mars 2015 que:

1. La personne suivante a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 06 mars 2015:

- Monsieur Christopher Finn;

2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau membre du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 06 mars 2015:

- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L-1653 Luxembourg;

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Erica Kathleen Herberg, membre du conseil de gérance de la Société, a changé comme suit: 57, Berkeley Square, Lansdowne House, W1J 6ER London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2015.

CETP II Participations S.à r.l. SICAR

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015038494/22.

(150043492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Aurea Finance Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 47.028.

—  
*Extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 mars 2015*

Monsieur Alexis Cazé présente sa démission du Conseil d'Administration de la société

Référence de publication: 2015038411/9.

(150044195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Coves S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 60.476.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015039100/9.

(150044532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**Banyal Aragorn Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 102.341.

—  
Par la présente, je vous informe de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société avec effet ce jour.

Luxembourg, le 12 février 2015.

FMS SERVICES S.A.

*Administrateur*

Hughes DUMONT

*Représentant permanent*

Référence de publication: 2015039019/13.

(150044636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**Fresco Helio Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 193.021.

—  
Par résolutions signées en date du 9 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de M. Martin Bradley de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
2. nomination de M. Charles Roemers, né le 15 mars 1965 à Moresnet (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
3. nomination de M. Hakim Drissi Kaitouni, né le 1<sup>er</sup> janvier 1983 à Medina de Fes (Maroc), ayant son adresse professionnelle au Wren House, 15 Carter Lane, EC4V 5EY Londres (Royaume Uni), en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

*Gérants*

Mme Rosa Villalobos

M. Philip Hogan

M. Charles Roemers

M. Hakim Drissi Kaitouni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015039144/23.

(150044362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**Cybel Carbon, Société Anonyme.****Capital social: EUR 72.163,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 160.876.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 06/02/2015*

Par décision du Conseil d'Administration de la Société prise en date du 06/02/2015, le siège social de la Société est transféré du L-1931 Luxembourg, 41 avenue de la Liberté au L-1330 Luxembourg au 30 boulevard Grande Duchesse Charlotte avec effet au 17 février 2015.

Pour CYBEL CARBON S.A.

Neila Choukri

Référence de publication: 2015038511/14.

(150043918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Abacanto SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 151.570.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 5 février 2015*

L'actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Christopher Farley, administrateur, avec effet au 29 janvier 2015.

L'actionnaire unique nomme comme administrateur Monsieur Antoine Widehen, administrateur, né le 1<sup>er</sup> mars 1986 à Cambrai (France), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, avec effet au 29 janvier 2015, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

ABACANTO S.A.

Référence de publication: 2015038964/16.

(150044641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**CEP III Investment 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 161.160.

—  
Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 février 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur Christopher Finn;
- Monsieur David B. Pearson;
- Madame Erica Kathleen Herberg;
- CEP III Managing GP Holdings, Ltd.

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur William Cagney, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- CEP III Advisor S.à r.l. dont le siège social est au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est le 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2015.

CEP III Investment 15 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015039074/24.

(150044351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**Armat Finance S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 176.826.

—  
EXTRAIT

La nouvelle adresse de Monsieur Didier Bensadoun est la suivante:

4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

ARMAT FINANCE S.A.

Référence de publication: 2015038404/13.

(150043899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Clior Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7209 Walferdange, 21, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 195.168.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le onze février.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) Ly Lam LUU, informaticien, demeurant à L-7209 Walferdange, 21, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Le comparant requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet le conseil économique et toutes prestations de services annexes ou complémentaires, se rattachant directement à la profession de conseiller économique et de consultant informatique.

L'objet de la Société est également de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "CLIOR Consulting S.à r.l.".

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

## Titre II. Administration - Assemblée Générale

**Art. 7.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(nt) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 8.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 9.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

## Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente-et un décembre 2015.

**Art. 11.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 12.** L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 13.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements, et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

## Titre IV. Dissolution - Liquidation

**Art. 14.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 15.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Ly Lam LUU, susdit, cinq cents parts sociales . . . . .	500
Total: Cinq cents parts sociales . . . . .	500

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante euros (760,- €).

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-7209 Walferdange, 21, rue Grande-Duchesse Charlotte.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée:

\* Ly Lam LUU, informaticien, demeurant à L-7209 Waferdange, 21, rue Grande-Duchesse Charlotte.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LUU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 février 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 4660. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015038501/105.

(150044081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

### **Completions Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 192.007.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of February,

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter referred to as the "Notary").

#### THERE APPEARED:

TMK HOLDINGS S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing since 27<sup>th</sup> September 2012 under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.893, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

TMK STEEL LIMITED, a limited liability company incorporated and existing since 26<sup>th</sup> August 2003 under the laws of Cyprus, registered with the Registrar of Companies under registration number 140781, having its registered office at Chrysanthou Mylona, 3, P.C. 3030, Limassol, Cyprus,

(hereinafter referred to as the "Appearing Parties" or "Shareholders")

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, notary clerk, professionally residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of the power of attorney given on 10 February 2015 (hereinafter referred to as the "Attorney").

The said powers of attorney, signed ne varietur by the Attorney of the Appearing Parties (as such term is defined below) and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such Appearing Parties are the shareholders of Completions Development S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), duly incorporated before the Notary on 12<sup>th</sup> November 2014 (hereinafter referred to as the "Incorporation") and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.007 and whose articles of incorporation (hereinafter referred to as the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3813, page 183004 on 10<sup>th</sup> December 2014 and have not been amended since Incorporation (hereinafter referred to as the "Company").

The Appearing Parties representing the whole corporate capital have unanimously taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Appearing Parties, on their quality of the shareholders of the Company, resolve to increase the issued share capital of the Company by an amount of five million United States dollars (USD 5,000,000.-) in order to raise it from its present amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-) to five million fifty thousand United States dollars (USD 5,050,000.-) by issuing five million (5,000,000) new shares (hereinafter referred to as the "New Shares"), having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

The New Shares are fully paid up by way of contribution in cash, subscribed and issued as follows:

*Subscription and payment*

(i) TMK HOLDINGS S.À R.L. declares to subscribe to three million seven hundred fifty thousand (3,750,000) New Shares, each share having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-). Such New Shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of three million seven hundred fifty thousand United States dollars (USD 3,750,000.-) fully allocated to the Company's share capital;

(ii) TMK STEEL LIMITED declares to subscribe to one million two hundred fifty thousand (1,250,000) New Shares, each share having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-). Such New Shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of one million two hundred fifty thousand United States dollars (USD 1,250,000.-) fully allocated to the Company's share capital.

The amount of five million United States dollars (USD 5,000,000.-) is thus at the free disposal of the Company, the proof thereof has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

*Second resolution*

The Appearing Parties consequently decide to amend the first paragraph of article 5 of the Company's Articles, which shall henceforth read as follows:

**" Art. 5. Share Capital.**

5.1. The corporate capital is fixed at five million fifty thousand United States dollars (USD 5,050,000.-) represented by five million fifty thousand (5,050,000) shares having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each (the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders, and individually to as a Shareholder."

*Third resolution*

Following the above adopted resolutions, the Shareholders acknowledge that the Company's shareholding shall be as follows:

Shareholders	Number of Shares
TMK HOLDINGS S.À R.L. ....	3,787,500
TMK STEEL LIMITED .....	<u>1,262,500</u>
Total : .....	<u>5,050,000</u>

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at three thousand six hundred Euro (EUR 3,600.-).

The capital increase is estimated at approximately four million three hundred eighty-two thousand seven hundred forty-four Euro (EUR 4,382,744.-).

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the Attorney of the Appearing Parties known to the Notary by its name, first name, civil status and residence, the Attorney of the Appearing Parties signed together with the Notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le seize février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné (ci-après le "Notaire").

**ONT COMPARU:**

TMK HOLDINGS S.À R.L., une société à responsabilité limitée constituée et existante depuis le 27 septembre 2012 selon les lois de Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171.893, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

TMK STEEL LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit étranger, constituée et existante depuis le 26 août 2003 en vertu des lois du Chypre, enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 140781 et ayant son siège social au Chysanthou Mylona, 3 P.C. 3030, Limassol, Chypre,

(ci-après les "Personnes Comparantes" ou les "Associés")

ici représentées par Monsieur Henri DA CRUZ, clerc de notaire, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu du mandat octroyé le 10 février 2015 (ci-après le "Mandataire").

La procuration, signée ne varietur par le Mandataire des Personnes Comparantes (tel que ce terme est défini ci-dessous) et par le Notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Telles Personnes Comparantes sont les associés de Completions Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dûment constituée par devant le Notaire le 12 novembre 2014 (ci-après la "Constitution") et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.007 et dont les statuts (ci-après les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 décembre 2014 sous le numéro 3813, page 183004 et non pas été modifiés depuis la Constitution (ci-après la "Société").

Les Personnes Comparantes, représentant la totalité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Personnes Comparantes, en leur qualité des associés de la Société, décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq million dollars américains (USD 5.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) à cinq million cinquante mille dollars américains (USD 5.050.000,-) par l'émission de cinq millions (5.000.000) nouvelles actions (ci-après les "Nouvelles Actions"), chaque action ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-).

Les Nouvelles Actions sont intégralement libérées par une contribution en numéraire, sont souscrites et émises comme suit:

#### *Souscription et paiement*

(1) TMK HOLDINGS S.À R.L. déclare souscrire à trois million sept cent cinquante mille (3.750.000) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-). Ces Nouvelles Actions sont payées par un apport en numéraire pour un montant total de trois million sept cent cinquante mille dollars américains (USD 3.750.000,-), entièrement alloué au capital social de la Société.

(2) TMK STEEL LIMITED déclare souscrire à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Nouvelles Actions, chacune ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-). Ces Nouvelles Actions sont payées par un apport en numéraire pour un montant total d'un million deux cent cinquante mille dollars américains (USD 1.250.000,-), entièrement alloué au capital social de la Société

Le montant de cinq million dollars américains (USD 5.000.000,-) se trouve dès à présent à libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

#### *Deuxième résolution*

Les Personnes Comparantes décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

#### **" Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à cinq million cinquante mille dollars américains (USD 5.050.000,-) représenté par cinq million cinquante mille (5.050.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales). Les détenteurs de Parts Sociales sont collectivement dénommés ci-après les Associés, et individuellement l'Associé."

#### *Troisième résolution*

Suivant les résolutions ci-dessus adoptées, les Associés reconnaissent que l'actionnariat de la Société est établi comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
TMK HOLDINGS S.À R.L. ....	3.787.500
TMK STEEL LIMITED .....	<u>1.262.500</u>
Total : .....	5.050.000

#### *Coûts et frais*

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement trois mille six cents euros (EUR 3.600,-).

L'augmentation du capital est évaluée approximativement à quatre millions trois cent quatre-vingt-deux mille sept cent quarante-quatre euros (EUR 4.382.744,-).

Sur quoi le présent acte, a été établi à Junglinster, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des Personnes Comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire des Personnes Comparantes, connu du Notaire par son nom, prénom, statut civil et lieu de résidence, ledit mandataire des Personnes Comparantes a signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 février 2015. Relation GAC/2015/1355. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015038471/156.

(150043527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**Bora, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 172.443.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-fifth day of February.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of "BORA" (the "Company"), a société anonyme having its registered office in 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituted by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on 8 October 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2912 of 30 November 2012.

The meeting was opened by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Ms Alida MUHOVIC, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Monique DRAUTH, employee, residing professionally in Luxembourg The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company to 7, rue des Trois Cantons L-8399 Windhof;
2. Creation of Class of Directors
3. Amendment of the power of signature of the Directors;
4. Subsequent amendment of the Articles of Association;
5. Resignation of a Director and discharge.
6. Appointment of a new Director.
7. Confirmation of the composition of the board of Directors.
8. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company to L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons and decides the subsequent amendment of the first paragraph of article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Koerich.”

*Second resolution*

The general meeting decides to create two classes of Directors and decides the subsequent amendment of the Articles 6 and 7 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 6.** The Company is managed by a board of directors (hereinafter, the Board of Directors), composed of at least three (3) directors divided into two (2) categories, respectively denominated “Category A Directors” and “Category B Directors”.

The director(s) need not be shareholders. The director(s) may be dismissed at any time, with or without cause.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company to one or several director(s) or agent(s) and shall determine the director’s or agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Directors shall elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

The Board of Directors may elect a secretary who need not be a director or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) directors. The Board of Directors may validly debate without prior notice if all the directors are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors.

A director of any category may be represented at the Board of Directors by another director of any category, and a director of any category may represent several directors of any category.

The Board of Directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director, and any decision taken by the Board of Directors shall require a simple majority including at least the favorable vote of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director.

The Board of Directors shall meet as often as the Company’s interest so requires or upon call of any director at the place indicated in the convening notice.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.”

“ **Art. 7.** In dealing with third parties, the Board of Directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Directors.

Towards third parties, the Company shall be bound as follows:

- for day-to-day matters, not exceeding three hundred thousand Euros (EUR 300.000,-), by the sole signature of one (1) Category A Director or one (1) Category B Director, and
- for all other matters, either by the joint signature of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director.”

*Third resolution*

The general meeting decides to accept the resignation of Mr Jérôme Demimuid as Director of the Company and to grant him full discharge for his mandate up to this date.

#### Fourth resolution

The general meeting decides to appoint as Director A of the Company:

Ms. Aurélie PARAGE, employee, born in Virton (B) on 14 February 1983, residing professionally at L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

As a consequence of the previous resolutions, the Directors of the Company will henceforth be categorized as follows:

1) *Category A Directors:*

Ms. Céline DOYEN, employee, born on June 24, 1972 in Huy Belgium, with professional address at L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Ms Aurélie PARAGE, prenamed.

2) *Category B Director:*

Mr. Olivier REVOL, companies director, born on April 21, 1972 in Sainte-Foy-Lès-Lyons, France, residing at 480, avenue Louise, B-1050 Ixelles, Belgium.

Their mandate will be ending at the end of the Annual General Meeting which will be held in 2018.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BORA" (la «Société»), avec siège social à 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 octobre 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2912 du 30 novembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Alida MUHOVIC, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

1. Transfert de siège social de la Société au 7, rue des Trois Cantons L-8399 Windhof;
2. Création de classes d'administrateurs
3. Modification du pouvoir de signature des administrateurs;
4. Modification des statuts pour prendre en compte les résolutions prises ci-avant;
5. Démission d'un administrateur et décharge à lui donner.
6. Nomination d'un nouvel administrateur.
7. Confirmation de la composition du conseil d'administration.
8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne

varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société au L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Koerich.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de créer deux classes d'administrateurs et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société est gérée par un conseil d'administration (ci-après, le Conseil d'Administration), composé d'au moins trois (3) administrateurs divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B". Le(s) administrateur(s) ne doi(ven)t pas obligatoirement être actionnaire(s). Le (s) administrateur(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateur(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des administrateurs ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, administrateur ou non, actionnaire ou non.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les administrateurs un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil d'Administration, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un administrateur de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil d'Administration, et un administrateur de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs administrateurs de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B; et toute décision du Conseil d'Administration ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil d'Administration duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.»

« **Art. 7.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée comme suit:

- pour la gestion journalière, sans excéder trois cent mille Euros (EUR 300.000,-), par la seule signature d'un (1) Administrateur de Catégorie A ou d'un (1) Administrateur de Catégorie B, et
- pour tout le reste, par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Jérôme Demimuid de sa fonction d'administrateur de la Société et décide de lui donner décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur de catégorie A:

Madame Aurélie PARAGE, salariée, née à Virton (B) le 14 février 1983, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Compte tenu des précédentes résolutions, le Conseil d'Administration sera composé comme suit:

##### *1) Administrateurs de catégorie A:*

Madame Céline DOYEN, salariée, née le 24 juin 1972 à Huy (B), demeurant professionnellement au L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Madame Aurélie PARAGE, précitée.

##### *2) Administrateur de catégorie B:*

Monsieur Olivier REVOL, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1972 à Sainte-Foy-lès-Lyons, France, demeurant au 480, avenue Louise, B-1050 Ixelles, Belgique.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Muhovic, Drauth, DELVAUX agissant en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5998. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé):* Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015038456/254.

(150044062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Feel Hotels LuxCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 21.301,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 193.645.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Aso Lux 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188442 ("Aso Lux");

here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, and

I. The said proxy, after having been signed *ne variatur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Feel Hotels Luxco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and registered in the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12,501.-) having its registered office at 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B193645, incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 3 December 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since its incorporation.

III The appearing party, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight thousand eight hundred Euro (EUR 8,800.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12,501.-) represented by twelve thousand five hundred one (12,501) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of twenty-one thousand three hundred one Euro (EUR 21,301.-) represented by twenty-one thousand three hundred one (21,301) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. Issuance with payment and allocation of seventy-eight thousand seven hundred Euro (EUR 78,700.-) to the Company's share premium account, of eight thousand eight hundred (8,800) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and having an aggregate subscription price of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (the "New Shares").

3. Subscription to the New Shares as follows:

Eight thousand eight hundred (8,800) new shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the "Aso Lux New Shares"), to be subscribed by Aso Lux 3 S.à r.l. ("Aso Lux"), with payment of a total share premium of seventy-eight thousand seven hundred Euro (EUR 78,700.-), by way of a contribution in cash in the aggregate amount of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500.-) (the "Aso Lux Subscription Price") and allocation of the Aso Lux New Shares to Aso Lux;

4. Amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company so as to, amongst others, reflect the resolutions to be adopted under items 1., 2. and 3. above, as follows:

" **6.1. Subscribed share capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty-one thousand three hundred one Euro (EUR 21,301.-) divided into twenty-one thousand three hundred one (21,301) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares").

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any available share premium amount shall be distributable. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

5. Change of the fiscal year of the Company so that the fiscal year of the Company starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year and subsequent amendment of the first paragraph of article 10 and article 12.1 of the articles of association of the Company so as they read respectively as follows:

" **Art. 10. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of the month of June at 10.00 a.m.. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require."

" **12.1. Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year."

6. Increase of the duration of the first fiscal year of the Company as set in the transitional provision of the incorporation deed of the Company dated 3 December 2014, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, from 30<sup>th</sup> June 2015 to 31<sup>st</sup> December 2015. The Company's following fiscal year shall therefore start on 1<sup>st</sup> January 2016 and end on 31<sup>st</sup> December 2016.

7. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, requested the notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of eight thousand eight hundred Euro (EUR 8,800.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12,501.-) represented by twelve thousand five hundred one (12,501) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of twenty-one thousand three hundred one Euro (EUR 21,301.-) represented by twenty-one thousand three hundred one (21,301) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to issue the New Shares, i.e. eight thousand eight hundred (8,800) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and bearing the same rights and privileges as those attached to the existing shares, with payment of seventy-eight thousand seven hundred Euro (EUR 78,700.-) to be allocated to the Company's share premium account.

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

*Subscription / Payment*

1. Aso Lux, here represented as stated above, intervenes and hereby declares to:

- (a) subscribe to the Aso Lux New Shares; and
- (b) fully pay up the Aso Lux New Shares by way of a contribution in cash of the Aso Lux Subscription Price, i.e. eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500.-).

The Aso Lux Subscription Price is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the officiating notary.

The Sole Shareholder RESOLVES to allocate the Aso Lux Subscription Price as follows:

- (a) eight thousand eight hundred Euro (EUR 8,800.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;
- (b) seventy-eight thousand seven hundred Euro (EUR 78,700.-) shall be allocated to the share premium in the share capital of the Company.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 6.1 of the articles of association of the company so as to, amongst others, reflect the resolutions to be adopted under items 1., 2. and 3. above, as follows:

" **6.1. Subscribed share capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty-one thousand three hundred one Euro (EUR 21,301.-) divided into twenty-one thousand three hundred one (21,301) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares").

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any available share premium amount shall be distributable. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may

redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to change the fiscal year of the Company so that the fiscal year of the Company starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year and to subsequently amend the first paragraph of article 10 and article 12.1 of the articles of association of the Company so as they read respectively as follows:

" **Art. 10. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of the month of June at 10.00 a.m.. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require."

" **12.1. Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year."

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the duration of the first fiscal year of the Company as set in the transitional provision of the incorporation deed of the Company dated 3 December 2014, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, from 30<sup>th</sup> June 2015 to 31<sup>st</sup> December 2015. The Company's following fiscal year shall therefore start on 1<sup>st</sup> January 2016 and end on 31<sup>st</sup> December 2016.

*Declaration*

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de février,

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

Aso Lux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188442 ("Aso Lux"),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

I. La procuration, ayant été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclarent qu'elle est le seul associé ("Associé Unique") de Feel Hotels Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent un Euro (EUR 12.501,-), ayant son siège social au 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B193645, constituée par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 3 décembre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

III. La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant (l'"Ordre du Jour"):

### Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit mille huit cent Euro (EUR 8.800.-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un Euro (EUR 12.501.-), représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de vingt-et-un mille trois cent un Euro (EUR 21,301.-), représenté par vingt-et-un mille trois cent une (21,301) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

2. Emission avec paiement et allocation de soixante-dix-huit mille sept cent Euro (EUR 78.700.-) au compte de prime d'émission de la Société, de huit mille huit cent (8.800) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant un prix total de souscription de quatre-vingt-sept mille cinq cent Euro (EUR 87.500.-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales").

3. Souscription des Nouvelles Parts Sociales de la manière suivante:

Huit mille huit cent (8.800) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (les "Nouvelles Parts Sociales Aso Lux"), qui seront souscrites par Aso Lux 3 S.à r.l. ("Aso Lux"), avec paiement d'une prime d'émission totale de soixante-dix-huit mille sept cent Euro (EUR 78.700.-), par apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-sept mille cinq cent Euro (EUR 87.500.-) (le "Prix de Souscription d'Aso Lux") et allocation des Nouvelles Parts Sociales Aso Lux à Aso Lux;

4. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter, entre autres choses, les résolutions devant être adoptées dans le cadre des points 1., 2., 3. et 4. ci-dessus, de la façon suivante:

" **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à vingt-et-un mille trois cent un Euro (EUR 21,301.-) représenté par vingt-et-un mille trois cent une (21,301) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales").

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs Parts Sociales en plus de la valeur nominale seront transférées. Toute prime d'émission disponible est distribuable. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société, des Parts Sociales des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à l'associé unique ou aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, signifiant que chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit."

5. Changement de l'exercice social de la Société de sorte que l'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 10 et de l'article 12.1 des statuts de la Société de sorte qu'ils aient la teneur suivante:

" **Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la notice de convocation à l'assemblée générale, le deuxième mardi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devra se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger si, de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent."

" **12.1. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année."

6. Augmentation de la durée du premier exercice social de la Société telle que fixée dans la disposition transitoire de l'acte de constitution de la Société en date du 3 décembre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 30 juin 2015 au 31 décembre 2015. L'exercice social suivant de la Société commencera donc le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2016.

7. Divers.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit mille huit cent Euro (EUR 8.800.-), pour le porter de son montant actuel douze mille cinq cent un Euro (EUR 12.501.-), représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de vingt-et-un mille trois cent un Euro (EUR 21,301.-) représentés par vingt-et-un mille trois cent une (21,301) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'émettre les Nouvelles Parts Sociales, c'est-à-dire huit mille huit cent (8.800) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes avec paiement et allocation de soixante-dix-huit mille sept cent Euro (EUR 78.700,-) au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'accepter et enregistrer l'intervention suivante, la souscription et le paiement intégral de l'augmentation du capital social à laquelle il est fait référence sous la deuxième résolution ci-dessus, de la manière suivante:

#### *Souscription / Paiement*

1. Aso Lux, représenté comme ci-avant indiqué, intervient et déclare:

(a) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Aso Lux; et

(b) payer et libérer les Nouvelles Parts Sociales Aso Lux au moyen d'un apport en numéraire du Prix de Souscription d'Aso Lux, c'est-à-dire quatre-vingt-sept mille cinq cent Euro (EUR 87.500,-).

Le Prix de Souscription d'Aso Lux se trouve dorénavant à la libre disposition de la Société, preuve en a été fournie au notaire instrumentant.

L'Associé Unique DECIDE d'allouer le Prix de Souscription d'Aso Lux de la façon suivante:

(c) huit mille huit cent Euro (EUR 8.800,-) sont alloués au compte de capital social nominal de la Société;

(d) soixante-dix-huit mille sept cent Euro (EUR 78.700,-) sont alloués au compte de prime d'émission dans le capital social de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6.1 des Statuts afin de refléter les première, deuxième, troisième et quatrième résolutions adoptées ci-dessus, de la façon suivante:

" **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à vingt-et-un mille trois cent un Euro (EUR 21.301,-) représenté par vingt-et-un mille trois cent une (21.301) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales").

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs Parts Sociales en plus de la valeur nominale seront transférées. Toute prime d'émission disponible est distribuable. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société, des Parts Sociales des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à l'associé unique ou aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, signifiant que chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit."

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de changer l'exercice social de la Société de sorte que l'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année et de modifier par conséquent le premier paragraphe de l'article 10 et l'article 12.1 des Statuts de sorte qu'ils aient la teneur suivante:

" **Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la notice de convocation à l'assemblée générale, le deuxième mardi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devra se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger si, de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent."

" **12.1. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année."

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter la durée du premier exercice social de la Société telle que fixée dans la disposition transitoire de l'acte de constitution de la Société en date du 3 décembre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 30 juin 2015 au 31 décembre 2015. L'exercice social suivant de la Société commencera donc le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2016.

*Déclaration*

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 février 2015. Relation: EAC/2015/3265. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015038560/279.

(150043500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**Capital Development Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Statuto Lux Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.326.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth February.

Before us, Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Giuseppe Statuto, an Italian citizen, manager, born on February 26, 1967 in Aversa, Italy and residing at Via Paolo Frisi 23, I-00197 Rome (Italy),

hereby represented by Mr. Patrice Gallasin, legal counsel, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder (associé unique) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Statuto Lux Holding S.à r.l.", having its registered office at L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 95.326 and incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on May 22, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 20, 2003 under number 970 and amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on December 15, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 3, 2011 under number 216 (hereafter referred to as the "Company").

The agenda of the meeting is as follows:

- 1.- Amendment of the name of the Company into "Capital Development Holding S.à.r.l.";
- 2.- Amendment of the Article 1 of the Articles-of-Association Company;
- 3.- Miscellaneous.

The sole shareholder (associé unique) being duly represented at the meeting and has taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the name of the Company into "Capital Development Holding S.à.r.l."

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the article 1 of the Articles of Association is amended as follows:

" **Art. 1. Form, name.** There is formed a corporation in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of Capital Development Holding S.à.r.l." There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred fifty euros (EUR 750.-)

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing person, he signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six février.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg

#### A COMPARU:

Monsieur Giuseppe Statuto, né le 26 février 1967, a Aversa, Italie et résidant à Via Paolo Frisi 23, I-00197 Rome (Italie), ici représenté par Mr. Patrice Gallasin, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société "Statuto Lux Holding S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.326 et constituée suivant acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire à Sanem, en date du 22 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 970 du 20 septembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, notaire à Esch-sur-Alzette en date du 15 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 216 du 3 février 2011 (ci-après désignée comme la «Société»).

L'agenda de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Modification de la dénomination de la société en "Capital Development Holding S.à r.l.";
- 2.- Modification de l'article 1 des statuts de la Société;
- 3.- Divers

L'associé unique, dûment représenté à l'assemblée, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique de la Société décide de changer le nom de la Société en "Capital Development Holding S.à r.l."

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.** Il est formé une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de Capital Development Holding S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la personne comparante, celui-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: GALLASIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 février 2015. Relation: 1LAC / 2015 / . Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015038202/91.

(150043425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

**European Transport Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 172.535.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 262 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037796/9.

(150042536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

**Darwin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037770/9.

(150043058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

**FII Co. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 195.156.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of February.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

I. Commodore European Investment Co. I S.à r.l., a company having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, under number B 187627,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal;

II. Ensign European Investment Co. I S.à r.l., a company having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, under number B 187623,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, through their proxyholder, declare to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which they have established as follows:

**Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

**Art. 2.** The objects of the Company are to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares (preferred and common), warrants, options and other equity securities, debt securities, bonds, notes, certificates of deposit, rights or participations in senior or mezzanine or other loans, and in financial instruments, financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables and other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) (individually and collectively, "Investments"); to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities; and to do all things relating thereto as permitted under Luxembourg laws.

The Company may in addition establish, acquire, manage, develop and dispose of Investments and other assets of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, Investments and other assets, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others. (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any Investments or other assets, including without limitation, any assets (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these Investments or the assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever; and (vii) enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other voting agreements, financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, indemnity agreements, guarantees, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest. The enumeration above is enunciatively and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto. The Company's object is also, in any form whatsoever, the purchase and the sale, the renting and the administration, either directly or indirectly through subsidiaries or branches or otherwise, of movable and real estate property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of "FII Co. S.à r.l."

**Art. 4.** The Company has its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

## **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each with a par value of one euro (EUR 1.-) per share, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three-quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

### **Title III. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. There may be managers of the category A (the “Managers A”, each individually a “Manager A”) and managers of the category B (the “Managers”, each individually a “Manager B”).

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least a Manager A, if applicable. The chairman of the board must be a Manager A, if applicable. In case of equality of votes, the chairman of the board, if any, shall have a casting vote.

The Managers will physically attend the Board meetings in the Grand Duchy of Luxembourg.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the individual signature of the sole manager or, if several managers have been appointed, by the individual signature of a Manager A or by the joint signature of two managers (at least one of whom must be a Manager A, if applicable).

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the “1915 Law”).

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

### **Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

The meetings of the members will be physically held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

### **Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company’s financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company’s legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Title VI. - Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

### **Title VII. - General provisions**

**Art. 13.** Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

#### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established eight thousand three hundred fourteen (8,314) shares have been subscribed by Commodore European Investment Co. I S.à r.l., prenamed; and four thousand one hundred eighty six (4186) shares have been subscribed by Ensign European Investment Co. I S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2015.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred eighty euro (EUR 1,280.-).

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed Managers A of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Marc LIESCH, born in Luxembourg, on 22 July 1954, with professional address at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

- Mr. Laurent MARASCHIN, born in Luxembourg, on 31 August 1971, with professional address at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

2) The following person is appointed Manager B of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Peter A. HEAPS, born on 05 June 1962 in Preston, UK, with professional address at 5 Beach Lane, 2283 West Bay Road, PO Box 30872, Grand Cayman KY1-1204, Cayman Islands.

3) The Company shall have its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholders of the appearing parties known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholders have signed with Us the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède.**

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **ONT COMPARU:**

I. Commodore European Investment Co. I S.à r.l., une société ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 187627,

ici représentée par Mr. Henri DA CRUZ, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

II. Ensign European Investment Co. I S.à r.l., une société ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 187623

ici représentée par Mr. Henri DA CRUZ, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leurs mandataires, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'investir dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux actions (préférentielles et communes), warrants, options et autres titres de capital, titres de dettes, des obligations cotées et non cotées, des droits ou des participations dans des prêts prioritaires ou mezzanine ou dans d'autres prêts, et dans des instruments financiers, des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement, des créances commerciales et autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques) (individuellement et collectivement, «Investissements»), de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères; et de faire toutes choses relatives au présent objet permises par les lois luxembourgeoises.

La Société pourra de plus créer, acquérir, administrer, développer et céder des Investissements et tous autres actifs de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous Investissements et autres actifs, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La Société peut entre autres. (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous Investissements ou autres actifs, incluant sans limitation, tous Investissements (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces Investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle a un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit; et (vii) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres pactes de vocation, contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'indemnisation, des garanties, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

L'objet de la Société est également, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition et la vente, la location et l'administration, soit directement soit indirectement à travers des filiales ou succursales ou d'une autre manière, de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de «FII Co. S.à r.l.».

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger

se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

## **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

## **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Il peut y avoir des gérants de la catégorie A (les "Gérants A", chacun individuellement un "Gérant A") et des gérants de la catégorie B (les "Gérants B", chacun individuellement un "Gérant B").

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'au moins un Gérant A, le cas échéant. Le président du conseil doit être un Gérant A, le cas échéant. En cas d'égalité de voix, la voix du président du Conseil, le cas échéant sera prépondérante.

Les gérants assisteront physiquement aux réunions du Conseil au Grand Duché de Luxembourg.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un Gérant A ou par la signature conjointe de deux gérants (dont un au moins doit être un Gérant A, le cas échéant).

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

## **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les réunions des associés se tiendront physiquement au Grand-Duché de Luxembourg.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

## Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

## Titre VI. - Dissolution

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

## Titre VII. - Dispositions générales

**Art. 13.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés huit mille trois cent quatorze (8.314) parts sociales ont été souscrites par Commodore European Investment Co. I S.à r.l., préqualifiée et quatre mille cent quatre vingt six (4.186) parts sociales ont été souscrites par Ensign European Investment Co. I S.à r.l., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 1.280,-).

### *Résolutions*

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marc LIESCH, né à Luxembourg, le 22 juillet 1954, avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

- Monsieur Laurent MARASCHIN, né à Luxembourg, le 31 août 1971, avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

2) Est nommé gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. Peter A. HEAPS, né le 5 juin 1962 à Preston, GB, avec adresse professionnelle au 5 Beach Lane, 2283 West Bay Road, PO Box 30872, Grand Cayman KY1-1204, Cayman Islands.

3) Le siège social de la Société est établi au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

50001

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 février 2015. Relation GAC/2015/1519. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015038580/370.

(150043866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**Molinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7-9, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 7.895.

L'an deux mil quinze, le dix-neuf février,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

1 - Monsieur Charles MOLINARI, administrateur de société, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz, 11B, rue du Canal,

Propriétaire de 1215 actions en usufruit et 1 action en pleine propriété,

2 - Madame Carole MOLINARI, administrateur de société, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz, 11B, rue du Canal, Propriétaire de 608 actions en nue-propriété, et

3 - Monsieur Pascal MOLINARI, administrateur de société, demeurant à F-57050 Metz, 43, route de Plappeville, Propriétaire de 607 actions en nue-propriété,

Madame Carole MOLINARI et Monsieur Pascal MOLINARI étant ici représentés par Monsieur Charles MOLINARI, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Les comparants détenant ensemble les 1216 actions de la société anonyme MOLINVEST S.A., avec siège à L-8399 Windhof, 7-9, rue d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 7895, constituée aux termes d'un acte notarié en date du 15 mars 1961, publié au Mémorial C numéro 78 du 15 avril 1961 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 17 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 228 du 24 mars 2000.

Ceci exposé, les comparants, après avoir renoncé à toute convocation supplémentaire, affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour, et après avoir constaté que toutes les actions émises par la société sont valablement représentées, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire de la société MOLINVEST S.A.,

et, après délibération, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

A) Conversion du capital

Le capital social est converti en € 75.359,63 (soixante-quinze mille trois cent cinquante-neuf Euros et soixante-trois cents) par stricte conversion de son montant de LUF 3.040.000,- en vue de se conformer à la monnaie aujourd'hui en vigueur.

B) Augmentation de capital par apport en numéraire:

Ensuite, le capital social est augmenté de son montant actuel de € 75.359,63 au montant de € 79.040,- (soixante-dix-neuf mille quarante Euros) par un apport en numéraire de trois mille six cent quatre-vingt Euros et 37 cents (€ 3.680,37) des actionnaires et représenté par l'augmentation de la valeur nominale des actions au montant de € 65,-(soixante-cinq Euros) chacune.

La preuve de ce versement a été fournie au notaire, qui le constate expressément, au moyen d'un certificat émis par la Banque BGL BNP Paribas.

C) Objet social:

Puis l'objet de la société est élargi afin d'y inclure les activités d'import-export et le commerce de toute marchandise non spécialement réglementée, incluant notamment tous types de véhicules industriels, ainsi que la location de tous types de véhicules automobiles, industriels et matériels de travaux publics.

D) Modification des statuts:

Afin de mettre les statuts de la société en concordance avec les résolutions prises, les actionnaires décident de modifier les articles 4 et 5 alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'import-export et le commerce de toute marchandise non spécialement réglementée, incluant notamment tous types de véhicules industriels, ainsi que la location de tous types de véhicules automobiles, industriels et matériels de travaux publics.

Elle a encore pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelques manières que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères.

Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, prêts, avances et garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et des licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

« **Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE QUARANTE EUROS (€ 79.040,-) représenté par mille deux cent seize (1.216) actions d'une valeur nominale de SOIXANTE-CINQ EUROS (€ 65,-) chacune.»

#### IMMOBILISATION DES ACTIONS ET DES TITRES AU PORTEURS

Les actionnaires reconnaissent avoir été rendus attentifs par le notaire instrumentaire aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et des parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et explications données, les comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé l'acte ensemble avec le notaire.

Signé: C. MOLINARI, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5356. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015038747/77.

(150043708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

#### **Atrium Molo SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 195.118.

#### EXTRAIT

I/ La Société, Atrium Molo SCSp, une société en commandite spéciale, a été constituée par acte sous seing privé signé en date du 4 mars 2015 pour une durée illimitée, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte du contrat social que l'objet social de la Société s'inscrit comme suit:

La Société est formée pour réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. En particulier, la Société prendra le contrôle stratégique et la gérance des participations (sous quelque forme que ce soit) dans le but de générer de la valeur ajoutée au niveau des actifs/entreprises sous gestion, par le biais de leviers d'investissement, techniques et financiers.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit notamment par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé ou public, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

III/ Il résulte du contrat social que la société suivante a été nommée en tant qu'associé commandité assurant les pouvoirs de gestion de la Société pour une durée illimitée:

- Atrium Poland Holding GP S.à r.l. (anciennement Hedan S.A.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 156548.

Son pouvoir est inscrit comme suit:

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son associé commandité représenté par ses signataires dûment autorisés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mars, 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015037573/50.

(150042841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Banbonne Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.965.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 janvier 2015*

1. M. Hans DE GRAAF a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

2. Mme Monique JUNCKER a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

3. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

4. Mme Valérie PECHON n'a pas été renouvelée dans son mandat d'administrateur.

5. Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L- 2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

6. Le nombre d'administrateurs a été augmenté de trois (3) à quatre (4).

7. M. Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né le 19 décembre 1978 à Nancy (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BANBONNE INVESTMENTS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015038435/26.

(150044219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Harvester Notesco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 195.161.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Harvester Midco S.à.r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, and in the process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés,

represented by Me Alexandre Pel, Maître en Droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 26 January 2015 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a joint stock company ("société anonyme") "Harvester Notesco S.A.", which is hereby established as follows:

**Art. 1. Form, Name.** There exists among the sole shareholder and all those who may become owners of the Shares hereafter a company in the form of a société anonyme, under the name of "Harvester Notesco S.A." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 3. Registered office.**

3.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

3.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

3.4 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

**Art. 4. Purpose, Object.**

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

4.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.4 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company has an issued share capital of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) represented by a total of thirty-one thousand (31,000) fully paid Shares, each with a nominal value of one Euro (€1) with such rights and obligations as set forth in the present Articles.

5.2 The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.

5.3 The Company may not issue fractional Shares. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.

5.4 The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.

5.5 Any Share premium shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Shares of the Company are in registered form only.

6.2 A register of Shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

6.3 The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person (in the case of fractions of Shares or otherwise), the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

6.4 The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of Shareholders by means of written notification to the Company.

6.5 All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

6.6 Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board Members. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

**Art. 7. Transfer of Shares.** A transfer of registered Shares made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the relevant register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Voting of shares.** Each Share shall carry one vote unless otherwise provided for by law.

#### **Art. 9. Management of the Company - Board of Directors - Sole Director.**

9.1 The Company shall be managed by a Board of Directors which is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal, management and administration falling within the purposes of the Company. In the event the Company has only one Shareholder, the Company may at the option of the sole Shareholder, be managed by one Director as provided for by law and all provisions in the present Articles referring to the Board of Directors shall be deemed to refer to the sole Director who shall have all such powers as provided for by law and as set forth in the present Articles with respect to the Board of Directors.

9.2 All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of the Company to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors.

9.3 Except as otherwise provided herein or by law, the Board of Directors of the Company is authorised to take such action (by resolution or otherwise) and to adopt such provisions as shall be necessary, appropriate, convenient or deemed fit to implement the purpose of the Company.

**Art. 10. Composition of the Board of Directors.**

10.1 Except in case of a sole shareholder where the Company may be managed by a sole Director as set forth in article 9, the Company shall be managed by a Board of Directors composed of no less than three (3) Directors who may but do not need to be Shareholders of the Company.

10.2 The Directors are appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years or until their successors are elected; provided however that any one or more of the Directors may be removed with or without cause (ad nutum) by the General Meeting of Shareholders by a simple majority vote of votes cast at a General Meeting of Shareholders. The Directors shall be eligible for re-election.

10.3 In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining Directors may fill such vacancy and appoint a successor to act until the next General Meeting of Shareholders.

**Art. 11. Chairman.**

11.1 The Board of Directors shall, to the extent required by law and otherwise may, appoint the chairman of the Board of Directors amongst its members. The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors and of Shareholders including class meetings. In the absence of the chairman a chairman ad hoc elected by the Board, the General Meeting of shareholders (or class meeting, as the case may be), shall chair the relevant meeting.

11.2 In case of a tie the chairman (or any other Board member) shall not have a casting vote.

**Art. 12. Board Proceedings.**

12.1 The Board of Directors shall meet upon call by (or on behalf of) any Director.

12.2 Notice of any meeting of the Board of Directors must be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each Director two (2) days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twenty four (24) hours notice shall be sufficient. No convening notice shall be required for meetings held pursuant to a schedule previously approved by the Board and communicated to all Board members. A meeting of the Board may also be validly held without convening notice to the extent the Directors present or represented do not object and those Directors not present or represented have waived the convening notice in writing, by fax or email.

12.3 Meetings of the Board of Directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other).

12.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Director as his proxy.

12.5 The duly convened meeting of the Board of Directors shall be duly constituted and validly deliberate if at a majority of all Directors in office (and able to vote) is present or represented. Resolutions put to the vote shall be passed only if approved by a simple majority of affirmative votes of the Directors present or represented (and able to vote).

12.6 Meetings of the Board of Directors may be validly held at any time and in all circumstances by means of telephonic conference call, video-conference or any other means, which allow the identification of the relevant Director. A Director attending in such manner shall be deemed present at the meeting for as long as he is connected.

12.7 The Board of Directors may also in all circumstances with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmission, or e-mail.

12.8 The minutes of any meeting of the Board of Directors (or copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise) shall be signed by the chairman of the Board, the chairman of the relevant meeting or by any two (2) Directors or as resolved at the relevant Board meeting or a subsequent Board meeting.

**Art. 13. Delegation of power, committees, secretary.**

13.1 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors or other officers or agents of the Company (with power to sub-delegate). In addition the Board of Directors may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business to an executive committee as it deems fit. The Board of Directors shall determine the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.

13.2 The Board of Directors may (but shall not be obliged to unless required by law) establish one or more committees (including an audit committee and a compensation committee) and for which it shall, if one or more of such committees are set up, appoint the members (who may be but do not need to be Board members), determine the purpose, powers and authorities as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto.

13.3 The Board of Directors may appoint a secretary of the Company who may but does not need to be a member of the Board of Directors and determine his responsibilities, powers and authorities.

**Art. 14. Binding Signature.** The Company will be bound by the signature of any two (2) Directors or by the sole or joint signatures of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors. For

the avoidance of doubt, for acts regarding the daily management of the Company, the Company will be bound by the sole signature of the administrateur délégué ("Chief Executive Officer" or "CEO") or any person or persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

#### **Art. 15. Board Indemnification.**

15.1 The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

15.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 15.3, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

15.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:

15.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

15.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

15.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

15.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

15.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

#### **Art. 16. Conflicts of Interest.**

16.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm only, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.2 In the case of a personal conflict of interest of a Director, such Director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the next General Meeting of Shareholders before any resolution as and to the extent required by law.

#### **Art. 17. Meetings of Shareholders - Annual General Meeting.**

17.1 Any regularly constituted General Meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

17.2 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Thursday of June of each year at 13.00 (local time) (or such other date as may be permitted by law). If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following normal business day.

17.3 Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

17.4 Notice of all meetings of Shareholders shall be given to each Shareholder as provided by law either by registered mail at least eight (8) days before the Meeting or by such publications as set forth in applicable law. If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders, the General Meeting may be held without prior notice or publication.

17.5 A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or by cable or telegram or telex.

17.6 Except as otherwise provided for herein or as required by law, resolutions at a duly constituted Meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of the votes cast.

17.7 The Board of Directors, acting reasonably, may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any General Meeting of Shareholders.

17.8 General meetings of Shareholders shall be presided over by the chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person designated by the General Meeting.

17.9 The Board of Directors may decide to allow the casting of votes in writing. In such case Shareholders may cast their vote by mail, by means of a form which shall contain at least the following mentions:

17.9.1 the date, time and place of the general meeting,

17.9.2 the name, address and other appropriate particulars of the shareholder,

17.9.3 the number of shares held by the shareholder,

17.9.4 the agenda,

17.9.5 the text of the proposed resolutions,

17.9.6 the possibility to express a positive or negative vote or an abstention;

17.9.7 the possibility to give power to vote on any new resolution or amendments to the proposed resolutions tabled at the General Meeting or announced by the Company after remittance of the voting form. Voting forms need to be remitted to the Company or its agent, no later than two (2) business day preceding the date of the relevant general meeting, unless the Company sets a shorter time limit. Duly completed and executed voting forms received as aforesaid shall be taken into account for the calculation of the quorum at such General Meeting. Incomplete voting forms or voting forms received after the relevant time limit set by the Company shall not be taken into account.

17.10 Complying with the requirements of the law, once the Board of Directors has ratified that appropriate robust and tested technology and the related means for the casting of votes are available, the Board of Directors may allow participation of Shareholders in the Meeting by way of video conference or by way of other telecommunication means permitting their due identification. Any Shareholder who participates in such a way to a General Meeting of the Company shall be deemed to be present at such General Meeting for the purpose of determining the quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such General Meeting. In case of interruption of transmissions or any other technical malfunctions having the same effect, the chairman may suspend the General Meeting. If such interruption can not be cured within one (1) hour of the suspension, the General Meeting may validly resume and deliberate on all outstanding items of the agenda notwithstanding such interruption provided that those Shareholders no longer participating shall no longer be counted in the quorum.

17.11 The provisions applying to the General Meeting of Shareholders shall apply mutatis mutandis to class meetings.

17.12 In case the Company has only one Shareholder, such sole Shareholder shall have all powers of the General Meeting. Resolutions of the sole Shareholder are recorded in writing.

17.13 Holders of notes or bonds issued by the Company shall not, unless compulsorily otherwise provided for by law, be entitled to assist or attend General Meetings.

**Art. 18. Amendments of Articles.** The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the General Meeting of Shareholders to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg and as may otherwise be provided herein.

**Art. 19. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on first of January and shall terminate on thirty-first of December of each year.

**Art. 20. Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or more auditors as required by law. The auditor(s) shall be elected by the General Meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders. The auditor(s) in office may be removed at any time by the Shareholders with or without cause.

**Art. 21. Distributions.**

21.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to a non distributable reserve as required by law. This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the issued share capital of the Company.

21.2 The General Meeting of Shareholders shall determine how the annual results of the Company will be disposed of in accordance with the provisions of the present Articles. The General Meeting of Shareholders may resolve to distribute any distributable net profits, reserves and/or premium.

21.3 A distribution declared but not paid (and not claimed) on a Share after five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share and shall be forfeited by the holder of such Share, and revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

21.4 Interim dividends may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law either by way of a cash dividend or by way of an in kind dividend (including by way of Shares).

## Art. 22. Liquidation.

22.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Luxembourg Company Law. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Shares in the Company in accordance with the provisions of these Articles.

**Art. 23. Sole Shareholder.** If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder company pursuant to the provisions of Company Law.

## Art. 24. Definitions.

Articles or Articles of Incorporation	Means the present articles of incorporation of the Company as amended from time to time
Board or Board of Directors	Means the Board of Directors (conseil d'administration) of the Company
Company Law	Means the law of 10 <sup>th</sup> August 1915 on commercial companies as amended (and any replacement law thereof)
Director	Means a member of the Board of Directors or as the case may be, the sole Director of the Company
General Meeting	Means the general meeting of Shareholders
Shareholder	Means a duly registered holder of Shares of the Company
Shares	Means the shares (actions) of the Company

**Art. 25. Applicable law.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the thirty one thousand (31,000) shares for thirty one thousand euro (€31,000).

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty one thousand euro (€31,000) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

### Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR1,500.-

### Extraordinary decision of the shareholders

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- The registered office of the Company is fixed at  
4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
- The following persons are appointed directors of the Company for a six (6) year term ending at the general meeting resolving on the annual accounts of year end 2020 (subject to the articles of association of the Company):

Name	Professional or private Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Danielle (dit Danièle) Arendt- Michels	42 Op Fanckenacker, L- 3265 Bettembourg	Manager	9 <sup>th</sup> January 1961	Ettelbrueck (Luxembourg)
Xavier Geismar	4, Square Edouard VII, 75009 Paris, France	Manager	24 <sup>th</sup> January 1975	Nancy (France)
Gautier Laurent	4, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg	Manager	19 <sup>th</sup> May 1983	Mont-Saint Martin (France)
Ben Osnabrug	Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG United Kingdom	Principal	2 <sup>nd</sup> August 1979	Weert (The Netherlands)

- Marc Lamberty, born on 10 October 1977 in Wittlich, Germany, residing at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg has been appointed as supervisory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting held in 2021 subject to the articles of association of the Company:

### Special dispositions

- 1.- The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2015.
- 2.- The first annual general meeting shall be held in 2016.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu,

Harvester Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg et un capital social de 12.500 Euros, en voie d'être enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Me Alexandre Pel, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 26 janvier 2015, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant en sa qualité telle que décrite ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'établir les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de «Harvester Notesco S.A.» qui est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il existe entre l'actionnaire unique et tous ceux qui deviendront détenteurs des Actions par la suite une société anonyme sous la dénomination de «Harvester Notesco S.A.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par résolution des Actionnaires adoptée de la manière prévue pour la modification des présents Statuts.

#### Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification de Statuts.

3.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par simple décision du Conseil d'Administration.

3.3. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

3.4 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le Conseil d'Administration.

#### Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit (dans), le développement, la licence ou sous-licence de tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

4.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance ou à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

4.3 D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.4 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (€ 31.000) représenté par un total de trente et un mille (31.000) d'Actions entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (€ 1) ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une fois ou à plusieurs reprises par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts.

5.3 La Société ne peut pas émettre des fractions d'Actions. Le Conseil d'Administration est autorisé, à sa discrétion, à procéder à des paiements en espèces ou à émettre des certificats en remplacement des fractions d'Actions.

5.4 La Société ou ses filiales pourront acheter ou racheter leurs propres Actions et pourront détenir des Actions en trésorerie, chaque fois dans les limites prévues par la loi.

5.5 Toute prime d'émission sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les Actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.

6.2 Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. La propriété des Actions nominatives sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3 Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Action. Lorsqu'une Action est détenue par plus d'une personne (en cas des fractions d'Actions ou autrement), les personnes qui prétendent être propriétaires de ladite Action devront désigner une seule personne pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée ainsi. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-détenteur ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions nominatives sont inscrites dans le registre des Actionnaires comme étant le propriétaire unique desdites Actions nominatives. La Société n'encourra aucune responsabilité lorsqu'elle traite avec de telles Actions à l'égard des tiers, et sera justifiée en considérant tout droit, intérêt ou demandes de ces tiers en rapport avec ces actions nominatives inexistantes, sous réserve toutefois de tout droit qu'aurait ce tiers de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription des Actions nominatives. Dans le cas où un détenteur d'actions nominatives ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et avis de la Société pourront être envoyés, la Société pourra inscrire ce fait dans le(s) registre(s) des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur sera considérée comme étant au siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire de temps à autre jusqu'à ce que ce détenteur ait fourni une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'elle figure dans le(s) registre(s) des Actionnaires au moyen d'une notification écrite à envoyer à la Société.

6.5 Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Actionnaire nominatif sont considérées comme étant valables lorsqu'elles sont envoyées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.

6.6 Sur la demande écrite d'un Actionnaire, un(des) certificat(s) d'Actions nominatives établissant l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaires peut(peuvent) être émis dans les dénominations que le Conseil d'Administration déterminera. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification que le Conseil d'Administration déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux Membres du Conseil. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation de la preuve, de l'engagement et de l'indemnisation jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'Actions endommagés soient remis à la Société avant que les nouveaux certificats soient remis.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Un transfert d'Actions nominatives fait conformément aux dispositions des présents Statuts se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre approprié, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter et inscrire dans le registre approprié un transfert sur la base d'une correspondance ou de tout autre instrument de transfert jugé satisfaisant par la société établissant les consentements du cédant et du cessionnaire.

**Art. 8. Droits de vote des Actions.** Chaque Action donne droit à une voix sauf disposition contraire prévue par la loi.

#### **Art. 9. Administration de la Société - Conseil d'Administration - Administrateur unique.**

9.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration qui aura les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tout acte de disposition, de gestion ou d'administration tombant dans les objets de la Société. Dans le cas où la Société a un seul Actionnaire, la Société peut, au choix de l'Actionnaire unique, être administrée par un seul Administrateur tel que prévu par la loi et toutes les dispositions des présents Statuts faisant référence au Conseil d'Administration seront censées faire référence à l'Administrateur unique qui aura tous les pouvoirs prévus par la loi et ceux prévus par les présents Statuts à l'égard du Conseil d'Administration.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts de la Société à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

9.3 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à prendre toute action (par voie de résolution ou autrement) et à adopter toutes les dispositions nécessaires, appropriées, adéquates ou jugées appropriées afin d'accomplir l'objet de la Société.

#### **Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.**

10.1 Sauf dans l'hypothèse où la Société dispose d'un Actionnaire unique et que la Société peut dans ce cas être gérée par un Administrateur unique tel que prévu à l'article 9, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) Administrateurs au moins qui peuvent mais n'ont pas besoin d'être des Actionnaires de la Société.

10.2 Les Administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; étant entendu toutefois qu'un ou plusieurs Administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple des voix exprimées lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires. Les Administrateurs seront rééligibles.

10.3 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite, de démission, de révocation ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront pourvoir au remplacement du poste devenu vacant et élire un successeur qui restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

#### **Art. 11. Président.**

11.1 Le Conseil d'Administration doit, dans la mesure requise par la loi et dans les autres cas, peut, nommer le président du Conseil d'Administration parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et toutes les assemblées des Actionnaires, y compris les assemblées de classe. En son absence, un président ad hoc élu par le Conseil ou l'Assemblée Générale des Actionnaires (ou assemblée de classe, le cas échéant) présidera l'assemblée concernée.

11.2 En cas d'une parité des votes, le président (ou tout autre Membre du Conseil) n'aura pas de voix prépondérante.

#### **Art. 12. Procédures au sein du Conseil.**

12.1 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation (ou pour le compte) d'un Administrateur.

12.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopie, télex ou email à chaque Administrateur deux (2) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas un préavis de vingt-quatre (24) heures sera suffisant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant conformément à un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil et communiqué à tous les membres du Conseil. Une réunion du Conseil peut aussi valablement être tenue sans convocation dans la mesure où les Administrateurs présents ou représentés ne s'y opposent pas et que les Administrateurs qui ne sont pas présents ni représentés, ont renoncé à la convocation par écrit par voie de télécopie ou email.

12.3 Les réunions du Conseil d'Administration peuvent se tenir physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou d'autres moyens de communication similaires permettant aux participants de communiquer entre eux).

12.4 Tout Administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre Administrateur comme son mandataire.

12.5 Une réunion du Conseil d'Administration régulièrement convoquée est valablement constituée et peut valablement délibérer si la majorité de tous les Administrateurs en fonction (et pouvant voter) est présente ou représentée. Les décisions ne sont prises que si elles sont approuvées à la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés (et pouvant voter).

12.6 Les réunions du Conseil d'Administration sont valablement tenues à tout moment et en toutes circonstances par voie de conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen permettant l'identification de l'Administrateur concerné. Un Administrateur participant à une réunion par l'un de ces moyens est considéré comme étant présent à une telle réunion aussi longtemps qu'il est connecté.

12.7 Le Conseil d'Administration peut également, en toutes circonstances et avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, câble, télécopie ou email.

12.8 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration (ou copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs) doivent être signés par le président du Conseil, le président de la réunion en question ou par deux (2) Administrateurs ou tel que décidé lors de la réunion du Conseil concernée ou lors d'une réunion du Conseil subséquente.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs, comités, secrétaire.**

13.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à des Administrateurs individuels ou à d'autres fondés de pouvoirs ou agents de la Société (avec le pouvoir de sous-déléguer). En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à un comité

exécutif tel qu'il le juge approprié. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions de nomination et de révocation de même que la rémunération et les pouvoirs de la personne ou des personnes ainsi nommée(s).

13.2 Le Conseil d'Administration peut (mais ne doit pas, à moins que la loi ne l'exige) établir un ou plusieurs comités (y compris un comité d'audit et un comité de rémunération) et pour lesquels il doit, si un ou plusieurs comités sont établis, nommer les membres (qui peuvent mais ne doivent pas être membres du Conseil), déterminer les objets et les pouvoirs ainsi que les procédures et toutes autres règles qui peuvent être applicables à ce(s) comité(s).

13.3 Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire de la Société qui peut mais ne doit pas être un membre du Conseil d'Administration et déterminer ses responsabilités, pouvoirs et compétences.

**Art. 14. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature de deux (2) Administrateurs ou par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration. Afin d'éviter tout doute, pour les matières se rapportant à la délégation journalière de la Société, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué («Chief Executive Officer» ou «CEO») ou de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

#### **Art. 15. Indemnisation du Conseil.**

15.1 Les Administrateurs ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

15.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 15.3, toute personne qui est, ou a été, un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour les dettes et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire auxquelles il est impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il soit ou ait été Administrateur ou fondé de pouvoir, et pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

15.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Administrateur ou à un fondé de pouvoir:

15.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

15.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

15.3.3 En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.

15.4 Le droit à indemnisation, tel que défini dans le présent article, sera individuel et n'exclura pas d'autres droits présents ou futurs dans le chef de pareil Administrateur ou fondé de pouvoir, il persistera en faveur des personnes ayant cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société et passera à leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs. Les présentes dispositions n'affecteront en rien le droit à indemnisation pouvant appartenir aux autres membres du personnel de la Société, y compris les administrateurs et fondé de pouvoir, en vertu d'un contrat ou de la loi.

15.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou l'Administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

#### **Art. 16. Conflits d'intérêts.**

16.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entité. Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir, employé ou autre d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.2 En cas de conflit d'intérêts personnel d'un Administrateur, cet Administrateur devra informer le Conseil de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire. Tout conflit d'intérêt émergé au niveau du Conseil devra être soumis à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires avant toute résolution et dans la mesure requise par la loi.

### **Art. 17. Assemblées des Actionnaires - Assemblée Générale Annuelle.**

17.1 Toute Assemblée Générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

17.2 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le troisième jeudi du mois de juin à 13.00 heures (CET) (ou toute autre date permise par la loi). Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable normal suivant.

17.3 D'autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

17.4 Les avis de convocation à toutes les assemblées des Actionnaires seront envoyés à chaque Actionnaire tel que prévu par la loi soit par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant l'Assemblée ou par des publications telles que prévues par la loi applicable. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation ni publication préalables.

17.5 Un Actionnaire peut agir lors de toute assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

17.6 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale valablement constituée sont prises à la majorité simple des voix exprimées.

17.7 Le Conseil d'Administration, agissant raisonnablement, peut déterminer toute autre condition que les Actionnaires doivent remplir afin de participer à une Assemblée Générale des Actionnaires.

17.8 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront présidées par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne désignée par l'Assemblée Générale.

17.9 Le Conseil d'Administration peut décider de permettre d'exprimer son vote par écrit. Dans ce cas, les Actionnaires peuvent exprimer leur vote par lettre par un formulaire qui contiendra au moins les indications suivantes:

17.9.1 la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale,

17.9.2. le nom, l'adresse et toute autre coordonnée appropriée de l'actionnaire,

17.9.3 le nombre d'actions que l'actionnaire détient,

17.9.4 l'ordre du jour,

17.9.5. le texte des résolutions proposées,

17.9.6 la possibilité d'exprimer un vote positif ou négatif ou une abstention,

17.9.7 la possibilité de donner le pouvoir de voter sur une nouvelle résolution ou nouvelle modification aux résolutions proposées soumises à l'Assemblée Générale ou annoncées par la Société après remise du bulletin de vote. Les bulletins de vote doivent être remis à la Société ou son agent, au plus tard deux (2) jours ouvrables précédant la date de l'assemblée générale concernée, à moins que la Société ne fixe un délai plus court. Les bulletins de vote dûment complétés et signés reçus tel que mentionné ci-avant seront pris en compte pour le calcul du quorum de cette Assemblée Générale. Les bulletins de vote incomplets ou les bulletins de vote reçus après la date limite concernée telle que fixée par la Société ne seront pas pris en compte.

17.10 Sous réserve des dispositions de la loi, une fois que le Conseil d'Administration a ratifié que les moyens technologiques, testés et considérés robustes et que tout autre moyen permettant le calcul des voix sont disponibles, le Conseil d'Administration peut autoriser les Actionnaires à participer à l'Assemblée par voie de vidéo-conférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification. Un Actionnaire qui participe d'une telle manière à une Assemblée Générale de la Société est considéré être présent à une telle Assemblée Générale pour les besoins de la détermination du quorum et sera autorisé à voter sur les points devant être délibérés lors de l'Assemblée Générale. En cas d'interruption des transmissions ou de tout autre dysfonctionnement technique ayant le même effet, le président peut suspendre l'Assemblée Générale. S'il ne peut être remédié à une telle interruption dans l'(1) heure qui suit l'interruption, l'Assemblée Générale peut valablement considérer et délibérer sur les points restants de l'ordre du jour nonobstant cette interruption, à condition que les Actionnaires qui ne participent plus à l'Assemblée ne soient plus comptés dans le quorum.

17.11 Les dispositions applicables à l'Assemblée Générale des Actionnaires s'appliquent mutatis mutandis aux assemblées de classe.

17.12 Au cas où la Société n'a qu'un Actionnaire unique, cet Actionnaire unique aura tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale. Les résolutions de l'Actionnaire unique sont prises à l'écrit.

17.13 Les détenteurs de créances ou d'obligations émises par la Société ne seront pas, sauf autrement prévu par la loi, autorisés à assister ou participer aux Assemblées Générales.

**Art. 18. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise et tel que prévu dans les présents Statuts.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, tel que prévu par la loi. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera (seront) élu(s) par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période se terminant le jour de la prochaine Assemblée Générale annuelle des Actionnaires. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par les Actionnaires.

**Art. 21. Distributions.**

21.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale non distribuable. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

21.2 L'Assemblée Générale des Actionnaires décidera de l'affectation des résultats annuels de la Société conformément aux dispositions des présents Statuts. L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de distribuer tout bénéfice, réserve et/ou prime nets distribuables.

21.3 Un dividende déclaré mais non payé (et non réclamé) sur une Action après cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Action et sera prescrite par le fait du détenteur de cette Action et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs des Actions.

21.4 Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et payés par le Conseil d'Administration à condition de respecter les termes et conditions fixés par la loi, soit au moyen d'un dividende en espèces ou au moyen d'un dividende en nature (y compris par la distribution d'Actions).

**Art. 22. Liquidation.**

22.1 Dans le cas où la Société est dissoute, pour quelques raison et moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins des liquidateurs ou du Conseil d'Administration alors en fonction qui auront les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera versé aux détenteurs d'Actions de la Société conformément aux dispositions des présents Statuts.

**Art. 23. Actionnaire Unique.** Si, et aussi longtemps qu'un seul Actionnaire réunit toutes les Actions de la Société entre ses seules mains, la Société sera une société unipersonnelle au sens de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

**Art. 24. Définitions.**

Actionnaire	Signifie un détenteur d'Actions de la Société régulièrement enregistré
Actions	Signifie les actions de la Société
Assemblée Générale	Signifie l'assemblée générale des Actionnaires
Conseil ou Conseil d'Administration	Signifie le conseil d'administration de la Société
Administrateur	Signifie un membre du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique de la Société
Loi sur les Sociétés Commerciales	Signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (et toute loi remplaçante de celle-ci)
Statuts	Signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre

*Lois applicables*

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent à la législation en vigueur.

Les statuts de la Société ayant ainsi été constitués par la partie comparante, celle-ci a souscrit et entièrement libéré les trente-et-un mille (31.000) actions pour un montant de trente-et-un mille Euros (€ 31.000)

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

*Dépenses, Evaluation*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement EUR 1.500,

*Décision extraordinaire des actionnaires*

Et aussitôt, l'actionnaire unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 4, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour un terme de six (6) ans se terminant à l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'année sociale 2020 (sous réserve des statuts de la Société):

Nom	Adresse professionnelle ou privée	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Danielle (dit Danièle) Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Gérant	9 janvier 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Xavier Geismar	4, Square Edouard VII, 75009 Paris, France	Gérant	24 janvier 1975	Nancy (France)
Gautier Laurent	4, rue Albert Borschette, L- 1246	Gérant	19 mai 1983	Mont Saint Martin (France)
Ben Osnabrug	Warwick Court, Paternosterquare, London EC4M 7AG, United Kingdom	Principal	2 août 1979	Weert (Pays- Bas)

3. Marc Lamberty, né le 10 octobre 1977 à Wittlich, Allemagne, demeurant au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes de la Société pour un terme se terminant le jour de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2021, sous réserve des statuts de la Société.

*Dispositions transitoires*

- 1.- La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. PEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3111. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015038614/703.

(150043958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**AXA Funds Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.223.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015037627/10.

(150043354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

**Fairacre Properties (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015037820/10.

(150042442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.